

**1536ème Réunion des Délégués des Ministres
Strasbourg, le 10 septembre 2025**

Seul le prononcé fait foi

Echange de vues avec Marc Cools, Président du Congrès

Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Secrétaire Général Adjoint,
Madame la Secrétaire Générale de l'Assemblée Parlementaire,
Mesdames et Messieurs les Délégués des Ministres,

Je suis très heureux de cet échange avec vous qui a lieu à un moment particulièrement riche en actualités pour le Congrès et pour le Conseil de l'Europe (CdE) tout entier.

Mon intervention va porter sur cette actualité mais également sur les défis majeurs et les priorités identifiés par les chefs d'Etat et de gouvernement à Reykjavik et sur la contribution spécifique du Congrès à leur mise en œuvre.

Je veux commencer par la priorité absolue qui est **la défense des principes fondamentaux de** la démocratie, des droits humains et de l'état de droit que nous partageons avec toutes les institutions du CdE. Ceci explique notre vive réaction aux nombreuses **arrestations de maires turcs** et plus récemment à la détention du **jeune délégué** au titre de la Türkiye, Enes Hocaogullari. La Türkiye est un des pays fondateurs du Conseil de l'Europe, et un des plus grands pays membres du Conseil de l'Europe au niveau tant de sa dimension territoriale que de sa population. C'est donc tout particulièrement important de voir la manière dont sont appliqués dans ce pays les valeurs du Conseil de l'Europe que sont l'Etat de Droit, la Démocratie et les Droits Humains. Pour ce qui concerne plus particulièrement le volet dont est en charge le Congrès, la démocratie locale, nous étions optimistes jusqu'à il y a un an et demi / deux ans sur les améliorations que l'on pouvait attendre de celles-ci en Türkiye.

Le Gouvernement avait accepté, ce qui est un engagement fort, le principe d'un post-monitoring du suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale. Depuis lors la situation s'est détériorée avec des vagues massives d'arrestations de maires et d'élus locaux. Il y a quelques jours c'était encore le cas du maire d'Adana, de toutes les grandes villes remportées lors des élections de 2024 par l'opposition, seuls les maires d'Ankara et de Meriç ne sont pas encore incarcérés soit suspendus de leur fonction. L'arrestation d'élus n'est pas une pratique nouvelle en Turquie, elle avait déjà été dénoncée par la CEDH en 2020 dans son arrêt Demirtaş. Par le passé, ces arrestations concernaient un nombre limité de mandataires et exclusivement du parti DEM. Aujourd'hui ce sont les élus du principal parti d'opposition, le parti kémaliste CHP qui sont poursuivis. Au niveau du Congrès, dans notre délégation nationale, nous avons un maire d'un district d'Istanbul CHP qui est emprisonné et le maire Van du parti DEM qui est suspendu de ses fonctions et interdit de quitter le pays et donc qui ne peut pas non plus participer à nos travaux. Nous avons également le cas du jeune délégué Enes Hocaogullari qui lors de notre dernière session plénière a critiqué la situation de la démocratie dans son pays et qui pour cela a été arrêté à l'aéroport lors de son retour en Turquie. C'est une première et une atteinte inacceptable à la liberté d'expression. Aujourd'hui c'est un jeune délégué, demain en Türkiye ou ailleurs cela pourrait être des membres du Congrès ou de l'Assemblée parlementaire. Nous nous réjouissons que le tribunal d'Ankara ai mis fin lundi dernier à sa détention provisoire et l'a libéré sous contrôle judiciaire. Nous espérons que lors de son jugement du 23 février la justice prévaudra. En effet la protection des défenseurs de droits humains est indispensable à la démocratie, y compris au niveau local comme le souligne, entre autres, la recommandation 11 du Comité des Ministres du 2018 sur la promotion et la protection de l'espace dévolu à la société civile.

A l'unisson avec le CdE, notre autre priorité et notre cause commune a été et reste **l'Ukraine**. Le Congrès en a fait sa mission et son devoir. Devoir d'assistance à un pays et une population meurtris qui résistent avec courage. Notre action s'articule à plusieurs niveaux :

- *Participation à la quatrième Conférence sur la reconstruction de l'Ukraine à Rome pour rappeler le rôle crucial des collectivités locales dans la reconstruction du pays et les réformes démocratiques attendues en vue de l'adhésion du pays à l'Union européenne.*

- Ces réformes concernent tant le nouveau *concept de décentralisation* que la *division des compétences entre les différents niveaux de gouvernance* ainsi que les critères régissant la *transition de l'administration militaire à l'administration civile*. Des questions complexes, sensibles qui doivent faire l'objet d'un débat large et inclusif au sein de la société tout entière. Le Congrès y travaille depuis longtemps dans une relation de grande confiance à la fois avec les autorités centrales et locales. Le High-Level Dialogue reprendra début de l'année prochaine et j'espère qu'il permettra de conclure le concept de décentralisation en Ukraine en consensus avec les 4 associations de pouvoirs locaux. La volonté de tous les interlocuteurs va dans ce sens, je suis donc optimiste mais prudent car j'ai parfois l'impression qu'une partie de la classe politique ukrainienne reste attachée à une certaine verticalité du pouvoir.

Car en effet, depuis l'appel fait à Reykjavik, nous nous rendons compte que l'efficacité de notre action est d'autant plus robuste qu'elle s'inscrit dans une approche multi-niveau qui inclue également la société civile. Cette dernière est remarquablement mobilisée et s'investit dans des initiatives de *démocratie délibérative* que plusieurs villes ont lancé malgré les circonstances exceptionnelles liées à la guerre. Les villes de Kiyv, Lviv et Rivne sont prêtes à démarrer avec le Congrès des assemblées citoyennes sur des questions telles que les vétérans et leurs familles, la reconstruction et la gestion de l'eau.

Nous restons préoccupés par l'état de la démocratie locale en **Géorgie**. J'ai eu l'occasion d'en parler lors de notre dernier échange de vues. Les appels au rétablissement de critères minimum pour la tenue d'élections libres et équitables sont restés lettre morte et le Congrès n'a pas été invité à observer les élections locales du 4 octobre prochain, une première depuis 2001. Les différents changements législatifs -dont certains ont fait l'objet d'opinions très négatives de la part de la Commission de Venice- nous préoccupent. Le Congrès reste cependant très actif au travers d'une prochaine mission d'enquête (prévue fin de ce mois) et, sur place, avec un important *projet de coopération* – qui fait partie du Plan d'action Géorgie- et qui fait travailler les ONG au niveau local sur des thématiques de droits humains.

Pour ce qui est de notre engagement dans la mise en œuvre des priorités de l'Organisation, je voudrais commencer par les **jeunes**. Le Congrès a lancé, conjointement avec le Comité mixte sur la jeunesse du Conseil de l'Europe (CMJ), une nouvelle **révision de sa Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale**. Nous espérons que ce nouvel instrument renforcera la position et l'influence des jeunes dans les processus démocratiques à long-terme ; un objectif qui ne s'achèvera que si tous les niveaux de gouvernance soutiennent la participation des jeunes avec le même engagement.

Le **Nouveau Pacte démocratique** lancé par le SG est pour le Congrès une excellente occasion non seulement pour mettre en avant ses nombreuses actions visant à protéger les institutions démocratiques mais aussi ses initiatives les plus innovantes notamment celles qui soutiennent la démocratie délibérative au niveau local. Parmi les actions à venir qui font partie de la feuille de route adopté à Luxembourg :

- Une *audition menée conjointement avec l'APCE et la Commission de Venise* sur les interférences dans le processus électoral. Il s'agit en effet d'une des problématiques les plus récurrentes dans tous les rapports d'observation d'élections tant au niveau national que local. Le but étant de contribuer à l'élaboration des lignes-directrices que la Commission de Venise est en train de finaliser en matière d'interférence.
- Une grande conférence réunissant toutes les initiatives de *démocratie délibérative au niveau local* soutenues par le Congrès. *Des Balkans à l'Ukraine en passant par la Géorgie*, les autorités locales choisissent cette approche pour rapprocher leurs citoyens des institutions démocratique souvent avec succès.
- Enfin nous avons prévu toute une *série de consultations* organisées avec les associations de pouvoirs locaux au niveau européen regroupant différentes typologies de territoires- y compris les plus périphériques et éloignés. Ces consultations nous aideront à faire un retour au Secrétaire général sur les trois axes du NPD l'apprentissage, la protection et l'innovation de la démocratie.

Le Congrès relève les défis de démocratie locale dans nos états membres mais est aussi conscient de l'importance de défendre l'architecture multilatérale tant au niveau européen que global pour que les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe reposent sur un socle solide et cohérent.

Conscient des difficultés budgétaires auxquels les pays sont confrontés, le Congrès appuie les propositions du Secrétaire général pour le prochain Programme & Budget de l'Organisation, qui nous permettrait d'être équipé et agile dans la réalisation des objectifs que je viens de vous présenter.